

Service des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Camille FRANCOIS

Tél.: 01.72.92.59.23

Mail: camille.francois@inria.fr

AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE RECHERCHE DOCTORALE INRIA

Entre l'Institut national de recherche en informatique et en automatique représenté par son Présidentdirecteur général, Monsieur Antoine PETIT, ci-après désigné « Inria » ;

Et Monsieur Mathieu CARRIERE, né le 09/08/1991 ci-après désigné par « le bénéficiaire » ;

Vu le code de la recherche et notamment son article L412-2;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2009 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel ;

Vu le contrat de travail du 20/10/2014 établi entre Inria et le bénéficiaire, et vu les avenants n°1 du 23/02/2016 et n°2 du 21/03/2017 le modifiant ;

Vu la demande du bénéficiaire ;

Vu la proposition du directeur de l'école doctorale, et vu l'avis du directeur de thèse et du responsable de l'équipe-projet;

Il est convenu ce qui suit :

Article I:

Le contrat de recherche doctorale de Monsieur Mathieu CARRIERE est prolongé jusqu'au 31/12/2017 inclus, sous réserve le cas échéant du renouvellement de l'autorisation de travail du bénéficiaire.



Article II:

A compter du 01/11/2017, le bénéficiaire percevra une rémunération brute mensuelle de 2085,00 euros (par réf. à la valeur du point au 01.02.2017).

Cette rémunération est indexée sur l'évolution de la valeur du point fonction publique. La valeur du point prise en référence est celle du 01/02/2017.

Article III:

Toutes les autres clauses du contrat susvisé demeurent inchangées.

Le bénéficiaire (signature précédée de la mention "lu et approuvé") Fait à Palaiseau, le 03/10/2017 Pour le Président-directeur général et par délégation,

Responsable adjointe du Service Mutualisé de Gestion des Ressources Humaines

Mathilde PRADE